



Bulletin Février 2021



LA CGT ST CROLLES EN CAMPAGNE CONTRE LA PRECARITE

Depuis plus d'un an et demi la CGT ST Crolles s'est organisée pour mieux accompagner les intérimaires. Pour cela nous avons créé un réseau de coopération avec les CGT intérim (Adecco, Manpower, Randstad) pour accompagner et défendre les intérimaires.

Intérimaires, n'hésitez pas à solliciter les élu-e-s CGT pour toutes problématiques !

Nous dénonçons l'emploi abusif et structurel des précaires en production (**17% CR300mm, 24% CR200mm**). **Combien avez-vous vu d'intérimaires ou CDD remplacer d'autres intérimaires ou CDD sur le même poste ces dernières années ?**

Nos élu-e-s pistent ces postes et ont réussi à faire titulariser des collègues ! Mais nous avons besoin de toutes et tous pour mieux agir et plus vite ! Merci de nous remonter des postes qui sont occupés par une succession d'intérimaires et CDD.

Une victoire en ligne de mire pour l'emploi pérenne ? La CGT demande des actes concrets !

Pour donner suite à notre travail de terrain et multiples interpellations, la direction s'est engagée sur un objectif d'embauche de 200 CDI en 2021 (hors turn).

La direction s'est également engagée à titulariser des salarié-e-s en **CDI ST sur des postes d'opérateurs et techniciens** et veut ainsi affirmer que les métiers d'opérations sont bien dans le cœur de métier de ST !

Nous accueillons positivement ces annonces d'embauches en CDI ST pour la partie production, ce qui marquerait un tournant sur la pratique de ces dernières années.

Nous suivons avec attention si ces annonces sont bien suivies d'actes concrets et nous allons œuvrer pour faire appliquer celles-ci, car pour le moment nous voyons encore beaucoup de propositions de **CDI mais intérim !**

INTERRESSEMENT : Et si plus d'égalité il y avait..

+ de 3000 €*: Voilà la somme qu'aurait pu toucher chaque salarié-e ST France avec un intéressement égalitaire comme le souhaite la CGT !

La direction a dégagé une enveloppe globale d'environ 38.4 M€ (résultat calcul + abondement + supplément) à distribuer aux ~11 000 bénéficiaires ST France ! (***Estimation faite à partir des données croisées de la direction**)

Outre cela, l'accord actuel favorise les inégalités avec une différence notable de **45%** entre les bas et les hauts salaires, **voire 53%** car les bas salaires ne peuvent en général placer et donc abonder l'intéressement au vu de leur situation financière. Ces données renforcent notre volonté de négocier un **prochain accord d'intéressement égalitaire et plus simple !** Cela permettrait qu'il soit plus avantageux pour un très grand nombre de salarié-e-s quelle que soit leur CSP. Cela permettrait également d'avoir un accord intéressement avec un **contenu collectif et solidaire, unissant toutes les CSP qui œuvre toutes aux résultats de l'entreprise !**

Gardons cela en tête pour les prochaines échéances du printemps lors de la négociation intéressement. Mais pour l'heure, concentrons-nous d'abord sur la **politique salariale (NAO)** qui doit être largement rattrapée et réévaluée pour toutes les CSP, afin de reconnaître le travail, qualifications, responsabilités, engagements et réussites de TOUTES & TOUS !

1^{ère} réunion NAO 2021, le 25/02. Pour la suite, la direction a annoncé des réunions séparées pour les CSP OATAM et I&C ! Qu'annonce cette division entre CSP ?



Syndiquez-vous sur cgt.fr



Filière microélectronique parlons-en !

La pénurie actuelle de composants, la dépendance de la France vis à vis des nouvelles technologies, processeurs, fondeurs asiatiques... doivent nous poser des questions et nous devons agir. Saisissons-nous, salarié-e-s, des enjeux de l'évolution de notre secteur d'activité



JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA FILIÈRE MICROÉLECTRONIQUE

Mardi 16 mars 2021 - 9h à 16h

À la Bourse du Travail de Grenoble

Possibilité de tenue de la formation en visioconférence (suivant le contexte sanitaire)

Journée d'étude co-préparée par les syndicats CGT STMicroelectronics Crolles, CGT STMicroelectronics Grenoble et CGT Soitec.

Avec la participation de Guy Moulas, expert électronique



PROGRAMME :

Les semi-conducteurs, quels enjeux et quel avenir à Grenoble et en France ?
Des opportunités face à la crise économique du Covid ?
La place de l'Europe face aux Etats-Unis et à l'Asie (Taïwan, Chine...)?
Comment répondre aux annonces récentes concernant notre filière (Thierry Breton, ST Micro, Soitec...)?
Comment développer notre filière en amont (composant) et en aval (sous-traitance, assemblage, applicatif : logiciel, réseaux/télécom, médical, automobile, énergie...)?
Quels enjeux de formation des opérateurs, des techniciens et des ingénieurs?
Syndicalement, quels outils et quelle stratégie pour se faire entendre ?

DROIT A LA FORMATION :

Cette journée d'étude entre dans le cadre du droit au congé de formation économique, sociale et syndicale **pour tout-e salarié-e du privé**, dans la limite de 12 jours par an. Pendant ce congé, la ou le salarié-e bénéficie du maintien de sa rémunération.

Dans ce cadre, **la date limite d'inscription est le 16 février 2021.**

En dehors de ce cadre, possibilité d'assister à la journée d'étude sur du temps personnel ou CP/RTT, sans date limite d'inscription.

INSCRIPTION :

CGT STMicroelectronics Crolles : bureauugtst@gmail.com

Brèves ST

CAISSE DE GREVE CGT ST :

La caisse de grève organisée par la CGT STCrolles & Grenoble a permis de récolter 17 160 € auprès de particuliers et des syndicats et structures CGT du bassin grenoblois. Cet argent a permis d'aider financièrement 130 salarié-e-s grévistes qui ont fait appel à cette aide. Nous avons gardé un reliquat de 1200 € pour les salarié-e-s qui ont eu un retrait de salaire sur la dernière fiche de paie. Merci de nous contacter si vous êtes dans ce cas en envoyant vos fiches de paie à caisse.greve.stmicro@gmail.com.

Pour information, le syndicat prévoit de participer à la caisse de grève aux salarié-e-s de Tornier / Stryker situé à Montbonnot. Elles et ils sont en lutte suite à l'annonce d'un PSE supprimant 158 emplois sur 480 ! Nous étions présents lors des 2 premières journées de grève au côté du syndicat CGT Tornier et des salarié-e-s grévistes pour manifester notre solidarité.

ACCORD SENIOR POSTES :

Les discussions vont reprendre ! Depuis Mai 2020 nous demandons l'ouverture de nouvelles négociations locales sur la situation des fins de carrière des séniors postés. La dernière négociation s'était soldée par un échec en 2019, car la direction avait fait des propositions en recul par rapport à l'accord précédent. Vous aviez exprimé votre refus de signature lors de notre consultation et seule la CFE-CGC avait signé l'accord.

Lors du conflit social de novembre, nous avons relancé le sujet, et le CAD & CFDT avaient soutenu notre demande ! Le 27 Janvier 2021, lors de notre rencontre avec la direction, le DRH nous a dit ouvrir la discussion sur ce sujet en Q1 2021 !

TELETRAVAIL : La CGT fait un point d'étape... Avant une future négociation pour un nouvel accord

Pour donner suite à notre interpellation sur son obligation de prévention des risques sur la santé, la direction a confirmé prendre en compte la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sur le sujet du télétravail. C'est un point d'étape important pour contraindre ST à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et protéger la santé mentale (RPS) et physique (TMS) de l'ensemble des salarié-e-s en télétravail.

Par ailleurs, à la suite des annonces du gouvernement et de vos retours, nous avons demandé à la direction de Crolles d'augmenter la pratique du télétravail, mais surtout une répartition plus équilibrée entre les services. En effet, des salarié-e-s sont à 100% de télétravail, lorsque d'autres ne le sont pas du tout. Cela permettrait d'harmoniser la pratique du télétravail entre les salarié-e-s éligibles, mais aussi de répondre à l'obligation de mesure collective de prévention liée au covid-19. Sur ce dernier point, nous ne pouvons que constater un certain immobilisme de la direction.

Enfin, le déploiement du télétravail contraint par la crise sanitaire n'est pas sans effet sur notre état psychologique. Il faut donc savoir que les salarié-e-s à 100% télétravail qui le souhaitent pourront retourner au travail sur site 1 jour par semaine.